



Licenciement délégué du personnel

Par Nath33

Bonjour,
nouvellement inscrite sur ce forum, je me tourne vers vous pour obtenir quelques réponses à une problématique urgente.

Voici ce qui m'amène vers vous :

Je suis déléguée du personnel d'une société qui, suite à la perte d'appels d'offres, a mis en place un plan de licenciement collectif portant sur la moitié de l'équipe.

Parmi les licenciés se trouve le second délégué du personnel.

Mes questions sont les suivantes :

1/ Aux quatre critères de licenciement légaux a été rajouté une clause "avertissement de moins de trois ans".
Mon collègue ayant fait l'objet d'un avertissement en 2025 a perdu trois points, ce qui le décline et le rend licenciable de fait.

Cette clause est-elle légale ? Est-elle discriminante ?

2/ Hier, nous avons tenu un CSE extraordinaire afin d'émettre un avis sur le licenciement de mon collègue DP. J'ai coché la case "ne donne pas d'avis".

Puis-je revenir sur cette décision prise sur un moment de confusion ? Si oui, selon quelle procédure et dans quel délai maximum ?

3/ Lors de notre réunion, la Direction ne nous a communiqué aucun élément sur son choix des personnes conservées, sachant que cette nouvelle organisation oblige les conseillers en place à multiplier les sites pour y tenir des permanences et assurer un suivi des dossiers. La Direction est-elle soumise au secret vis à vis des DP ?

En vous remerciant par avance pour votre aide,

Cordialement,

--

Par kang74

Bonjour

De toutes les façons le licenciement économique d'un salarié protégé est en soit casse gueule au niveau de la procédure, et l'inspection du travail va veiller point par point à la légitimité de ce licenciement .

L'autorité administrative autorise, ou pas , le licenciement .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2406]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2406[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13482]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13482[/url]

Par Nath33

Bonjour, merci de votre réponse.